

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (n° 4332)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 684

présenté par

M. Sandrier, M. Brard, Mme Amiable, M. Asensi, Mme Billard,  
M. Bocquet, M. Braouezec, Mme Buffet, M. Candelier, M. Chassaigne,  
M. Desallangre, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gosnat,  
M. Lecoq, M. Muzeau, M. Daniel Paul et M. Vaxès

**ARTICLE 2**

Après le mot :

« France »,

supprimer la fin de l'alinéa 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de l'amendement juge le seuil proposé trop restrictif et de nature à réduire considérablement le rendement de la taxe sur les transactions financières